

<p>CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2017 NOYERS-BOCAGE</p>

Début séance 18h05

Secrétaire : Mme PETIT professeure des écoles de Noyers-Bocage.

Présents :

- Mme LAMBERT : présidente de séance, directrice de l'école de Noyers-Bocage
- Mme COUSIN : directrice de l'école de Missy.
- Mme LACHAMBRE, Mme PETIT, Mme BLAISON, Mme MONTI, M. THEBAULT
- Mme COLLET : professeur des écoles de Missy.
- Mme KERYELL, Mme LEBICTEL, Mme VIALLE, M. BERNARD : représentants des parents d'élèves.
- Mme LECUYER : Ajointe mairie déléguée scolaire Noyers-Missy.
- M. HEURTAUX : Adjoint mairie Noyers-Missy.

- Excusés :

M.GODARD : Maire de Val d'Arry

M. VENGEONS Maire délégué de Missy

Mme CHAMBRIER, Mme DELAUNAY, Mme DUJARDIN, Mme MORELLE,
représentants des parents d'élèves

M.BELLERY DDEN

Objet de ce conseil d'école : présenter la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018.

Résultats du questionnaire aux parents :

101 réponses récoltées :

- >66 réponses positives pour un retour à 4 jours
- >17 réponses négatives pour un retour à 4 jours
- >18 réponses « ne se prononce pas »

En maternelle :

- >20 réponses positives pour un retour à 4 jours
- > 4 réponses négatives pour un retour à 4 jours
- > 5 réponses « ne se prononce pas »

En élémentaire :

- >15 réponses positives pour un retour à 4 jours
- >2 réponses négatives pour un retour à 4 jours
- > 9 réponses « ne se prononce pas »

Questions principales posées par les familles :

- > centre de loisirs le mercredi ? A Noyers, à Villers ? quel tarif ?
- > TAPS payants ou pas si conservation de la semaine à 4,5 jours ?
- > nouveaux horaires de l'école si passage à 4 jours ?

Conseil municipal du 4 décembre 2017

La majorité a voté un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018.

- > 26 votes pour
- > 5 votes contre
- > 9 NSP

Raisons invoquées pour le retour à la semaine de 4 jours :

- La majorité des communes de PBI repasse à 4 jours. Il faut une cohésion dans l'Intercommunalité.
- Le coût des TAPS est important : 15000 euros par an.
- La majorité des parents et des enseignants souhaite un retour à 4 jours.

Pour le mercredi, les mairies ne sont pas décideurs. Elles peuvent prêter leurs locaux pour le centre de loisirs.

Le centre de loisirs devrait être organisé à la journée, avec un tarif à la demi-journée. Il sera à Noyers-Bocage si le minimum de 10 enfants est atteint.

Commission scolaire du 18 décembre 2017

A la rentrée 2018, une ouverture de classe est envisagée dans les locaux de l'école de Tournay sur Odon.

Les parents s'interrogent sur l'utilisation du préfabriqué à Noyers-Bocage : pourquoi ne pas y installer la potentielle ouverture de classe ?

Josiane Lecuyer répond que cette salle sera occupée par la garderie, le centre de loisirs et le RAM. Les parents suggèrent que le centre de loisirs se fasse dans la salle de motricité (comme c'était le cas il y a un an). La directrice propose que la garderie partage l'espace d'une classe. Les enseignantes sont prêtes à faire ces concessions. Madame Lecuyer répond qu'elle ne reviendra pas sur la décision du conseil municipal.

Les parents font également la remarque que l'installation d'une classe à Tournay pourrait faire fuir les familles. Josiane Lecuyer répond que la restauration scolaire sera faite sur place à Tournay. Par conséquent, les enfants ne prendront le bus que le matin et le soir.

Pour le transport à la rentrée 2018, il y aura 2 bus : le circuit actuel, et un autre bus pour Tournay/Locheur/Noyers-Bocage. Avec un point de ralliement à l'école de Noyers. Certains enfants devront changer de bus à Noyers.

La mairie aura un rendez-vous avec Monsieur Chotteau, adjoint du Directeur Académique le 11 janvier 2018.

La commission scolaire propose les horaires suivants :

Ecoles de Noyers et Missy : 8h30-11h45 / 13h30-16h15

Ecole de Tournay : 8h45-12h / 13h15-16h

Les directrices expliquent que ces horaires ne sont pas compatibles avec les APC, qui devront se faire le midi. Il faut donc prévoir 2h de pause le midi (1h30 de « pause » + 30 minutes d'APC).

Après réflexion, les horaires suivants seront transmis à la direction académique :

Ecole de Noyers, Missy et Tournay : 8h30-11h30 / 13h30-16h30